

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ORNE PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : La commission de surendettement des particuliers de l'Orne enregistre en 2022 une baisse des dépôts de dossiers : -10.4%. Cette baisse fait suite une évolution haussière année 2021 liée à la comparaison à l'année 2020 marquée par la période COVID avec une période de confinement total. Cette baisse est légèrement plus prononcée qu'au niveau régional : -9.9% et plus marquée qu'au niveau de la France métropolitaine : -6.5%. En se référant à l'année 2014 le recul des dépôts de dossiers est de 54.8%.

La proportion de redépôts a légèrement progressé au cours de l'année 2022 : +2.6 pts, alors que, dans le même temps, la part de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances reculait de 1.3 pts (10.8%).

Recevabilité et orientation : 579 dossiers ont été déposés devant la commission de l'Orne en 2022, 2.7% d'entre eux ont été déclarés irrecevables, une proportion en baisse par rapport à 2021 qui avait enregistré un taux de 3.8%.

Le taux de dossiers recevables comportant un bien immobilier résidence principale baisse à nouveau pour s'établir à 10.8%, ce taux reste supérieur à celui mesuré au niveau de la France métropolitaine : 8.3%.

La proportion de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (37.5%) baisse sensiblement : -5.2 pts. Ce taux est cette année inférieur à celui de la région : 40.4% et à celui de la France métropolitaine : 41.3%.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités) : Le taux de plans conventionnels de redressement : 11.7% est en légère progression (11.1% en 2021), cette hausse est portée par la progression des plans définitifs réglant la situation de surendettement : +0.7 pts.

Mesures pérennes et mesures provisoires : Le secrétariat veille à appliquer au plus près les directives visant à limiter le nombre de redépôts en favorisant la mise en place de mesures pérennes. Le taux de ses dernières recule malgré tout de 3.6 pts par rapport à 2021. Ce taux : 71.7% est inférieur tant au taux mesuré dans la région 76.7% qu'au niveau national : 74.6%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Échanges sur les pratiques et loi API
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	1 échange avec ADIL sur le fonctionnement des commissions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5	Sessions de formation à l'IRFSS, 3 pour les PCB UDAF, session au profit agents des CCAS d'Alençon et d'Argentan. Échange avec la responsable des travailleurs sociaux du département. 77 personnes concernées
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	1 rencontre avec les CCAS d'Alençon et d'Argentan, 4 personnes rassemblées
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3	l'AFL de Flers, l'association la Boîte aux Lettres, le Secours Catholique ont été rencontrés, 122 personnes ont été rassemblées.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Réunion d'installation du CDIF de l'Orne 10 participants
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	17	Plus de 400 personnes rassemblées au cours de réunions avec les collégiens, le SPIP, les conciliateurs de justice, le GRETA l'AFPA, le SNU, ...

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève toujours de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. Celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et nombre d'entre eux ne sont pas accompagnés sur cette phase de mise en place des mesures.

Certains débiteurs rencontrent des difficultés pour contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan. Les chargés de recouvrement ne sont pas toujours bien identifiés par les débiteurs.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Si les Points Conseil Budget, 4 pour le département, couvrent à présent une plus large part du territoire, ils semblent insuffisamment mobilisés par les débiteurs dans le cadre de la mise en place des mesures.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

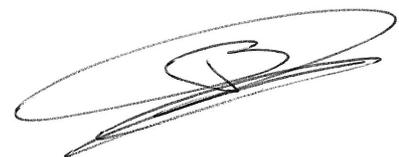
Certains créanciers réclament parfois aux débiteurs le règlement de dettes effacées ou éteintes.

Date : le 9 février 2023

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	646	579	-10,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,8%	46,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,5%	10,2%	
Dossiers décidés recevables par la commission	629	527	-16,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,0%	10,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	27	17	-37,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	48,1%	29,4%	
Dossiers orientés par la commission	637	531	-16,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,1%	44,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,7%	37,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,3%	62,5%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	713	622	-12,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,7%	8,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,8%	2,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40,7%	36,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,1%	11,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,1%	4,8%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	7,0%	6,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,7%	40,4%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	30,6%	30,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,4%	19,6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	7,2%	10,3%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,3%	71,7%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	5	

Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)

2

3

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	ORNE	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	2,7%	4,6%	5,2%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	36,8%	38,1%	37,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	11,7%	7,2%	7,3%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,4%	44,7%	42,7%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,7%	76,7%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

ORNE	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commission de l'Orne	Dettes financières	14 867	435	1 747	70,0%	81,9%	14 283	3,0
	dont dettes immobilières	6 792	79	121	32,0%	14,9%	80 250	1,0
	dont dettes à la consommation	7 786	367	1 351	36,7%	69,1%	13 011	3,0
	dont autres dettes financières	290	240	275	1,4%	45,2%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	2 892	419	1 761	13,6%	78,9%	3 732	4,0
	Autres dettes	3 473	309	720	16,4%	58,2%	1 805	1,0
	Endettement global	21 233	531	4 228	100,0%	100,0%	18 445	7,0

NORMANDIE	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région Normandie	Dettes financières	187 935	5 552	24 948	62,1%	79,6%	13 390	3,0
	dont dettes immobilières	79 108	748	1 211	26,1%	10,7%	94 384	1,0
	dont dettes à la consommation	104 775	4 958	20 114	34,6%	71,1%	12 272	3,0
	dont autres dettes financières	4 053	2 963	3 623	1,3%	42,5%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	38 857	5 538	21 663	12,8%	79,4%	3 611	3,0
	Autres dettes	75 726	4 082	9 042	25,0%	58,5%	1 731	2,0
	Endettement global	302 519	6 972	55 653	100,0%	100,0%	16 916	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

